



Interpellation Projets de révision des règlements

La loi prévoit que les communes établissent les règlements nécessaires à leur organisation et à l'exercice de leurs attributions.

La Ville de Delémont doit revoir plusieurs de ses règlements. Dans cette liste, il y a notamment le règlement d'organisation de la Commune municipale (ROCM), le règlement concernant le montant des indemnités versées aux Autorités, jetons de présence et vacation, le règlement de police, respectivement, celui des autorisations de parage ; le règlement des eaux usées, mais aussi celui du personnel.

Depuis maintenant trop longtemps, le Conseil de ville, lors de ses séances par diverses interventions, n'obtient pas de réponses satisfaisantes et ne peut classer certaines questions récurrentes parce que la révision des textes est en cours.

Le groupe socialiste constate un retard qui cause des coûts, et remet en cause l'efficacité des services publics. Pour notre groupe, il faut revoir la méthode et le rythme. Il existe certainement dans d'autres communes des règlements existants qui pourraient être repris et adaptés, par exemple, pour n'en citer qu'un, celui sur les eaux usées.

Un exemple qui nous interpelle : pour le règlement du personnel, il y a déjà deux ans de travaux et une charge cumulée de plus de CHF 100'000.- dans le budget 2023 et les comptes 2021 et 2022.

Dans un but de concrétiser et d'avancer dans les dossiers, le groupe socialiste souhaite avoir un état de l'avancement des révisions de tous les règlements en cours et que pour ceux-ci, des échéances soient clairement fixées, avec des dates précises.

Delémont, le 26 juin 2023

Pour le groupe socialiste,
Noémie Chiffelle Lachat

A collection of handwritten signatures in blue ink, arranged in three rows. The signatures are: Row 1: C.B. Murr, [unclear], [unclear], Battilotti; Row 2: K-A Guan, [unclear], I. Baum, [unclear]; Row 3: [unclear], D. Folke, F. Raeder, [unclear]; Row 4: [unclear], A. Schneider, [unclear], [unclear].